



Un restaurant peut-il être a 100 pourcent non fumeur ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 6 août 2007

Un restaurant peut-il être a 100 pourcent non fumeur ?

Réponse :

- L'interdiction de fumer prévue dans le décret du 29 mai 1992 et dont les conditions sont définies à l'article R. 3511-1 du code de la santé publique s'applique dans les restaurants jusqu'au 31 décembre 2007. [L'article R. 3511-2](#) du même code permet d'organiser dans ces lieux réputés non-fumeurs un espace pour les fumeurs.
- Cette tolérance s'accompagne de conditions contraignantes qui devaient permettre de protéger les non fumeurs, mais une campagne de désinformation colossale a permis de maintenir illégalement dans ces lieux, pendant 15 ans, un haut niveau de tabagisme passif. Le contenu de votre question en est une preuve très claire.
- En résumé, depuis 2003 la loi Évin ne fait obligation à personne de réserver un espace pour les fumeurs dans l'établissement dont il a la responsabilité.